Elus en exercice	19
Quorum	10
Présents	16
Procurations	3
Votants	19

MAIRIE DE BREVAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2026

Convocation du 25 septembre 2026
PRESIDENCE : Thierry NAVELLO

PRESENTS : Jean-Pierre SIMENEL ; Maryse MAUGUIN ; Annie ZACCHERINI ; Michel ABRAHAM ; Hélène CHAUFTON ; Jean-Yves SEILLE; Mylène MOREAU ; Myriam DAVI ; Rémy SOURISSEAU; Lionel SPACH; Fabien DAGES; Charlène JOUANNE; Isabelle DUPRAY; Philippe SÉRIÉ; Laurence MARIE
ABSENTS EXCUSES : Julie FLAMAND (Procuration donnée à Hélène CHAUFTON); Fabienne GRIZARD-CAHUET(Procuration donnée à Fabien DAGES); Paterne NGOULOU(Procuration donnée à Michel ABRAHAM)
SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse MAUGUIN

COMMUNE

M.SERIÉ indique qu'il n'a pas été inscrit sur le compte rendu que l'idée de la délégation de pouvoir au Maire concernant les demandes de subventions venait de Mme DUPRAY. M. NAVELLO indique que cela sera ajouté au compte rendu.
Le compte rendu de la dernière réunion datant du 04 septembre 2026 est adopté à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE

DECISION DU MAIRE N°2026-10-006
Demande de subvention Fond d'urgence canicule

Le Maire de Bréval,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Règlement du Fonds d'urgence « Canicule »,
VU le budget primitif 2026,
CONSIDERANT les vagues de chaleurs intervenues durant cet été,
CONSIDERANT que notre mairie ne dispose d'aucun dispositif de rafraichissement des locaux,
CONSIDERANT les adaptations d'horaires ayant dû être mises en place pour garantir la sécurité des agents de la mairie, comme des usagers
CONSIDERANT la difficulté dans ces conditions de maintenir une bonne qualité et une bonne continuité du service public,
CONSIDERANT la nécessité de pouvoir recevoir les usagers dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et la nécessité de garantir ces conditions aux agents communaux

DECIDE

Article 1 : D'autoriser l'achat de 6 climatiseurs mobiles pour un montant total de 3 299,94 € TTC, soit 2 749,98 € HT
Article 2 : De solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France au titre du Fonds d'urgence canicule selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Achat des climatiseurs	2 749,98 €	Région Ile-de-France	1 924,99 €
		Fonds propres	824,99 €
TOTAL DEPENSES	**2 749,98 €**	**TOTAL RECETTES**	**2 749,98 €**

Article 2 : Monsieur le secrétaire de Mairie et le comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 et L2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un Compte-rendu lors du prochain Conseil Municipal

DECISION DU MAIRE N°2026-10-007
Virement de crédits

Le Maire de Bréval,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'adoption par la commune de la nomenclature budgétaire et comptable M57,
VU le budget primitif 2026 adopté par la commune par délibération 2026-03-019 du 06 mars 2026, autorisant l'exécutif à procéder à des virements de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections,
CONSIDERANT l'oubli au BP 2026 de l'inscription des crédits nécessaires au paiement des intérêts de l'emprunt 00004300599, réalisé le 11 mars 2026 pour assurer la trésorerie de la commune dans l'attente du versement de subventions,
CONSIDERANT qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédit du compte 6238, chapitre 011, au compte 66111, chapitre 66

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le virement de la somme de 3 190 € du compte 6238, chapitre 011 au compte 66111, chapitre 66

Article 2 : Monsieur le secrétaire de Mairie et le comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 et L2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un Compte-rendu lors du prochain Conseil Municipal

DELIBERATIONS

2026-10-060 Création poste non permanent Adjoint Technique (Article L332-23 du CGCT)

Mr le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il rappelle également que suite à la fermeture du gymnase de Bréval pour travaux, la commune à mis à disposition la salle des fêtes à une association de Bréval afin qu'elle puisse y réaliser ses activités.

Afin que les locaux restent dans un état de propreté satisfaisant, et compte tenu du fait que cette mission ne peut être assurée par l'agent technique communal en charge de l'entretien des locaux au vu de son planning, M. le Maire propose de créer un poste d'Adjoint Technique temporaire, pour la durée des travaux au gymnase.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT la date de fin prévisionnelle des travaux au gymnase fixée à l'été 2027,
CONSIDERANT les missions de nettoyage des locaux à réaliser, 1h30 le vendredi matin,
CONSIDERANT l'accroissement temporaire d'activité caractérisé ici,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint Technique pour effectuer les missions de nettoyage de la salle des fêtes suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 1,5/35ème, à compter du 1er octobre 2026 pour une durée maximale de 12 mois.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

APPROUVE le tableau des effectifs tel que présenté à compter du 1er octobre 2026 :

Cadres emploi et filière	Catégorie	Effectif	Temps de travail
Filière administrative			
Attaché	A	0	TC
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	1	TC
Rédacteur	B	1	TC
Adjoint administratif Principal de 1ère classe	C	1	TC
Adjoint administratif Principal de 2ème classe	C	1	TC
Filière Technique			
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	1	TNC (16 h/semaine)
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	2	TC
Adjoint Technique	C	3	TC
Adjoint Technique Non permanent	C	1	TNC (1,5/35ème)
Filière Animation			
Adjoint d'animation (Poste en attente de l'avis du CST pour suppression)	C	1	TC

2026-10-061 Fixation des tarifs communaux 2027

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les tarifs communaux fixés pour l'année 2026,
VU l'avis de la commission des finances réunie le 29 septembre 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

FIXE les tarifs communaux applicables à compter du 1er janvier 2027 comme suit :

CONCESSION CIMETIERE	Tarifs 2027
Trentenaire	120 €
Cinquantenaire	240 €
Perpétuelle	900 €
Cave à urne	
Trentenaire	60 €
Cinquantenaire	120 €
Perpétuelle	450 €
Columbarium (la case + la plaque)	
- 15 ans	600 €
- 30 ans	800 €
- 50 ans	1 050 €
Jardin du souvenir	

- Plaque	50 €
SALLE DES FETES	**Tarifs 2027**
Bréval, Neauphlette Location Week-end	**669 €**
Bréval,Neauphlette Location 1 jour en semaine	**335 €**
De mai à octobre	
Bréval, Neauphlette Week-end	**826 €**
Bréval, Neauphlette 1 jour en semaine	**414 €**
De novembre à avril	
Extérieurs (hors Bréval et Neauphlette) Week-end	**1 823 €**
Extérieurs (hors Bréval et Neauphlette) 1 jour en semaine	**911 €**
Associations de Bréval	**134 €**
1 jour semaine Associations de Bréval	**67 €**
De mai à octobre	
Associations de Bréval	**170 €**
1 jour semaine Associations de Bréval	**85 €**
De novembre à avril	
Entreprises Bréval-Neauphlette	**1 216 €**
(activités commerciales)	
Caution	2 000 €
Caution ménage	400 €
Lave-vaisselle - particuliers	**110 €**
Lave-vaisselle -associations	**43 €**
Vidéoprojecteur - Particuliers	**159 €**
Vidéoprojecteur - Associations	**48 €**
Vidéoprojecteur – Caution (rendue ss 15 jrs)	840 €
Période électorale à tt candidat	**Gratuité**
(Délibération n°2017-65 du 2 juin 2017)	
SALLE DES FETES : Vaisselle cassée et/ou non rendue	**Tarifs 2027**
Couteau	1,7 €
Fourchette	2,2 €
Cuillère à café	1,1 €
Grande cuillère	2,2 €
Assiette Plate (Grande)	3,1 €
Assiette Plate (Petite)	2,4 €
Plateau	11,0 €
Légumier 3.4 l	18,4 €
Légumier 2.4 l	11,5 €
Bols	4,0 €
Ramequins	2,0 €
Carafe ½ l	3,0 €
Carafe 1 l	5,0 €
Tasse à café	1,5 €
Soucoupe à café	1,1 €
Plat en inox	16,0 €
Verre à eau 25 cl	2,1 €
Verre à vin 16 cl	1,8 €

Coupe à Champagne	2,0 €
Corbeille à pain osier	1,0 €
Corbeille à pain inox	5,4 €
SALLE POLYVALENTE	**Tarifs 2027**
Bréval, Neauphlette Location Week-end	**329 €**
Bréval, Neauphlette Location 1 jour en semaine	**165 €**
De mai à octobre	
Bréval, Neauphlette Location Week-end	**402 €**
Bréval, Neauphlette Location 1 jour en semaine	**201 €**
De novembre à avril	
Extérieurs (hors Bréval et Neauphlette) Week-end	**851 €**
Extérieurs (hors Bréval et Neauphlette) 1 jour en semaine	**425 €**
Le week-end Associations de Bréval	**67 €**
1 jour semaine Associations de Bréval	**35 €**
De mai à octobre	
Le week-end Associations de Bréval	**86 €**
1 jour semaine Associations de Bréval	**43 €**
De novembre à avril	
le dimanche	
Caution	1 000 €
Caution ménage	150 €
Période électorale à tt candidat (Délibération n°2017-65 du 2 juin 2017)	**Gratuité**
DROIT DE PLACE	**Tarifs 2027**
Marché	
Droit de place ½ journée (le mètre linéaire)	**1,85 €**
Droit de place journée (le mètre linéaire)	**3,00 €**
Branchement électricité	**10,50 €**
Outilleur Place du Tranchant	**122,00 €**
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR UN COMMERCANT	**Tarifs 2027**
Terrasse ouverte	17,5€ le m2
Place du Maréchal Leclerc	Soit 525 €
Du 1er avril au 31 octobre	Soit 75 €/mois
Forains	**Tarifs 2027**
Petit manège	**102 €**
Grand manège	**179 €**
Petit Stand	**45 €**
Moyen Stand	**77 €**
Grand Stand	**102 €**
PARKING	**Tarifs**

(Non remboursable)	**2027**
Résidents	
1 Journée	0.70 €
1 mois	11.50 €
3 mois	28.30 €
6 mois	52.50 €
1 an	92.40 €
Extra-Muros	
1 Journée	1,45 €
1 mois	26 €
3 mois	66 €
6 mois	119 €
1 an	209 €
Forfait Post-Stationnement (FPS)	26 €
ENCARTS PUBLICITAIRES BULLETIN MUNICIPAL ANNUEL	**Tarifs 2027**
2ème page de couverture : Huitième de page A4	200 €
2ème page de couverture : Quart de page A4	400 €
2ème page de couverture :Demi-page A4	800 €
2ème page de couverture : Pleine-page A4	1 600 €
4ème page de couverture : Huitième de page A4	250 €
4ème page de couverture : Quart de page A4	500 €
4ème page de couverture :Demi-page A4	1 000 €
4ème page de couverture : Pleine-page A4	2 000 €
Pages intérieures : Huitième de page A4	150 €
Pages intérieures : Quart de page A4	300 €
Pages intérieures :Demi-page A4	600 €
Pages intérieures : Pleine-page A4	1 200 €
JARDINS FAMILIAUX	**Tarifs 2027**
Petit Jardin, à l'année	60 €
Grand Jardin, à l'année	90 €
2 Petits Jardins par le même locataire, à l'année	90 €

2026-10-062 Participation à un dispositif de mutuelle communale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29
Considérant la volonté de la municipalité de mener une politique sociale active, solidaire et de proximité afin de faciliter l'accès aux soins de ses administrés et de lutter contre le renoncement aux droits de santé ;
Considérant que le dispositif dit de « mutuelle communale » permet de proposer aux habitants une protection complémentaire de qualité à des tarifs négociés collectivement ;
Considérant que la commune n'intervient qu'en qualité de facilitateur et d'intermédiaire, sans engagement financier
Considérant que la commune de Villiers-en-Desoeuvre qui a piloté le projet à reçu suite à consultation 4 candidatures et a retenu la mutuelle « Entrain »
Considérant que la commune de Villiers-en-Desoeuvre propose à la commune de Bréval de se joindre à elle pour la mise en place d'une mutuelle communale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

D'accepter la proposition de la commune de Villiers-en-Desoeuvre et de se joindre à son dispositif de mutuelle communale

2026-10-063 Sollicitation du fonds de concours 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5214-16 V ;
Vu la délibération n°2018/004 du conseil communautaire en date du 13 février 2018, créant un fonds de concours ;
Vu la délibération n°2026/093 du conseil communautaire en date du 30 juin 2026, fixant le montant de la subvention au titre du fonds de concours 2026 ;

M. le Maire dit qu'en application de l'article L.5214-16 V du CGCT, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de Communes et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Conformément aux dispositions du même article, le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il rappelle que les capacités d'investissement des communes membres sont variables et que certaines d'entre elles rencontrent des difficultés à mobiliser les ressources nécessaires pour mener à bien leurs projets d'équipement.

M. le Maire dit que la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France » propose, afin de tenir compte de ces contraintes financières et de favoriser la réalisation d'opérations, d'ouvrir la possibilité de solliciter le fonds de concours pour un ou deux projets sur leur territoire. Cette souplesse permettra aux communes du territoire de la CCPIF de prioriser les investissements en fonction de leurs besoins et de leur capacité d'autofinancement, tout en garantissant une répartition équitable du soutien apporté par la CCPIF.

Il précise que le montant maximal du fonds de concours pouvant être attribué à chaque commune membre au titre de l'année 2026, est fixé à 30 000 € (trente mille euros), pour un ou deux projets cumulés. Ce montant ne pourra toutefois excéder la part du financement restant à la charge de la commune bénéficiaire.

M. le Maire informe que, dans le cadre de ce dispositif, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 décembre 2026 et qu'une délibération sera prise en séance du conseil communautaire pour acter le montant définitif attribué à chaque commune, au vu du plan de financement et des pièces justificatives transmis à la CCPIF.

Il rappelle également que le versement effectif du fonds de concours interviendra sur présentation à la CCPIF du décompte général définitif de l'opération, visé par la trésorerie de Mantes-la-Jolie.

M. le Maire propose de solliciter le fonds de concours pour les projets suivants :

Considérant la possibilité de financer la réalisation d'équipements par une subvention intercommunale versées aux communes membres au titre du fonds de concours ;
Considérant le projet de rénovation de la salle polyvalente municipale ;
Considérant l'avis de la commission des finances concernant ce projet ;

M. le Maire propose de solliciter le fonds de concours pour le projet de rénovation de la salle polyvalente. Il indique que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

OPERATIONS	MONTANT(S) OPERATION(S) PROPOSEE(S)	SUBVENTION ETAT (DETR)	SUBVENTION REGION	FONDS DE CONCOURS CCPIF	TOTAL SUBVENTIONS	PART COMMUNALE
	EN € HT	18,24%	50,00%	11,76%	80,00%	20,00%
Aménagement salle polyvalente	255 000	46 500	127 500	30 000	204 000	51 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Sollicite une subvention auprès de la CCPIF au titre du fonds de concours 2026 pour un montant de 30 000 €,

Dit que ce fonds de concours sera versé à la commune de Bréval après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux des communes membres

2026-10-064 Délibération de principe concernant le projet de création du cheminement piéton rue de la Sergenterie

M. le Maire rappelle que lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) voté en février 2017, un emplacement réservé a été créé sur la parcelle G 221, située rue la Sergenterie, face au groupe scolaire. Par cette réservation, le conseil municipal souhaitait marquer la volonté de créer un accès piéton permettant de relier les habitations situées près du centre commercial, ainsi que celles dans le secteur Georgette Aucher au groupe scolaire, sans avoir à parcourir la totalité de la rue René Dhal, évitant ainsi aux écoliers un secteur « accidentogène ». (Trottoirs relativement étroits malgré les travaux d'aménagements réalisés par la commune et fort trafic routier).

M. le Maire rappelle également que cette réservation avait été pensée comme une solution « à minima », en effet, il était envisagé à ce moment-là, si l'occasion se présentait, d'acquérir la totalité de la parcelle afin de créer un parc attenant à ce cheminement piéton afin d'offrir aux habitants un espace sécurisé et agréable, notamment aux heures d'entrée et de sortie d'école.

La propriété en question semblant devoir être mise en vente dans un avenir proche, M. le Maire sollicite ici le positionnement des membres du Conseil Municipal, sur le principe, quant à l'acquisition de cette parcelle par la commune et le bien fondé du projet d'aménagement évoqué ci-avant.

M. le Maire précise par ailleurs que cette question a été évoquée lors de la réunion de la commission urbanisme du 23 septembre 2026 qui a rendu un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

VU l'exposé de M. le Maire,
CONSIDERANT les multiples intérêts que représenterait l'aménagement d'un parc en face du groupe scolaire, tant en termes de qualité de vie pour les habitants, les écoliers et leurs accompagnateurs, qu'en terme de sécurité pour les piétons,
CONSIDERANT qu'à ce stade, les conditions financières de cette acquisition ne sont pas connues

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DONNE un avis de principe favorable à l'acquisition de la parcelle concernée afin d'y aménager un parc public,

PRECISE que cet avis de principe n'engage en rien la commune, en dehors de ses obligations concernant l'emplacement réservé inscrit au PLU

GESTION / FINANCES :

- Liquidités au 02/10/2026 : 790 005 €
- Commission des finances le 29/09/2026 : tarifs communaux 2027, présentation de l'état d'avancement de l'investissement 2026, présentation des bilans des opérations subventionnées, présentation des opérations envisagées pour 2027

URBANISME :

- Commission urbanisme du 23 septembre 2026 : notamment pour rendre un avis suite à une question du lotisseur de l'OAP secteur 3 ; en effet, il souhaitait que cette OAP, prévue entre 6 et 8 logements passe à 10 logements. La commission, à l'unanimité s'y est opposée

BATIMENTS MATERIEL :

- Effraction ateliers : suite passage expert, la réparation va être lancée, l'assureur prend en charge
- Salle polyvalente : projet de rénovation en cours
- Eglise : une ouverture problématique a été fermée sur le clocher avec une aide du département au titre du fonds d'urgence
- Salle des fêtes : Des travaux de butonnage (soutien de la façade) doivent être mis en place. Une demande de subvention également au titre du fonds d'urgence a été demandée.
- Micro-crèche : nous restons dans l'attente de la désignation des artisans par l'expert pour entamer les travaux de reprise des fondations
- Maison Médicale : des travaux sur la porte automatique vont intervenir afin d'optimiser son fonctionnement
- Balayeuse : les travaux de réparation, commandés il y a plusieurs semaines devraient arriver bientôt

- Le broyeur a été livré

VOIRIE :

- Campagne de changement des ampoules hors service de l'éclairage public réalisée le 21 septembre (31 ampoules changées)
- Les travaux sur la départementale, route de Villiers sont terminés
- Rue du Parc : à la fin du chantier du parc des moissons, une reprise de la voirie sera réalisée sur la partie d'emprise du chantier par l'entreprise. Le reste de la voirie n'a pas particulièrement souffert, son état d'usage relève plus de son ancienneté. S'agissant d'une route communale, particulièrement longue, refaire cette voirie couterait très cher
- Derrière la salle du Lavoir, une plante invasive s'est installée dans les fossés et pose de grandes difficultés aux services techniques. Il existe un risque potentiel d'engorgement en cas de grosses pluies.
- M. SPACH fait remarquer que la réparation du poteau Orange aux Bossus n'est toujours pas effectuée. Cela a été de nouveau signalé auprès des services d'Orange.
- Mme DUPRAY interpelle le Maire sur la possibilité, sur des cas particuliers de défaut d'éclairage, de faire des interventions plus rapprochées de changement des ampoules ; dans les hameaux, où le nombre de dispositifq d'éclairage public est limité, la panne d'une unique lampe peut vite poser problème. M. le Maire répond qu'effectivement, il faut pour l'avenir envisager de faire du cas par cas pour pallier à certains besoins urgents

ENVIRONNEMENT :

Suite à la commission environnement :

Finalisation du projet participatif 2025 :

1ère phase : restauration de la plate-bande route de Boissy fait / 2ème phase : plantation d'arbres rue René Dhal / Devis correspond au budget restant / en attente du choix définitif des essences locales et à la disposition des arbres

Budget participatif 2027 : Mis sur la plateforme le 30/09 /vote du 11 au 25/01 / résultats en mars / la procédure a changé (ceux qui auront le plus de votes / avant, 50 votes suffisaient pour être validé Subventionné à 70% / Plafonné à 10 000€)

Subvention Vert et bleu : 2 projets

A l'étude renaturation de la cour du périscolaire (devis : TPN 14715,48€ TTC / MG jardins : 10746€ TTC) subventionnée à 50%

A l'étude : brumisateur dans le parc (devis à venir)

FETES ET ANIMATIONS :

- Forum des associations début septembre et marché des producteurs se sont bien déroulés
- Yvelines Théâtre : le vendredi 23/10

INFORMATION – COMMUNICATION :

- Comme annoncé le flyer A4 pour présenter les animations de fin d'année est en cours de réalisation
- La communication pour l'opération Yvelines théâtre sera relayée sur les planimètres de la commune (gratuit dans le cadre du contrat avec Bueil Publicité)
- L'audit RGAA du site internet de la commune est commencé, la refonte du site est en cours (3, 4 mois)

MISSION LOCALE :

- Bilan 2025 : 30 jeunes accompagnés. 7 nouveaux, 6 hommes et une femme. 4 niveaux BAC, 3 niveaux CAP. 57 Solutions ont été proposées à ces 30 jeunes
- Présence lors du forum des Associations

ACTION SOCIALE :

- 292 personnes de plus de 70 ans à ce jour
- Cloé terminera ses missions le 11 décembre / Une nouvelle enveloppe budgétaire a été demandée pour janvier 2027 pour 8 mois (maximum)
- **Agent de convivialité** : les appels téléphoniques, les visites et les sorties cinéma continuent

(prochain mercredi 21/10 au CGR de Mantes la Jolie)

- **CCAS :** 1 dossier traité
- Colis et goûter des anciens le mardi 24/11 à 14h salle des fêtes

Les lettres d'invitation sont envoyées / les colis ne sont commandés que si les personnes répondent au courrier positivement.

- **Assistante sociale :** Aïda SMAT a pris son poste en septembre les mardi et mercredi 01 30 836 836
- Reprise de la présence de Mélanie Guéguan (aide informatique) le mercredi matin tous les 15 jours
- **France Services** le jeudi tous les 15 jours
- **Bus Insertion** : le prochain sera le mardi 20/10
- **Bus PMI :** journée : les 28/10 / demi-journée : le 14/08

INTERCOMMUNALITÉ

CCPIF :

- Randonnée gourmande le 17/10/2026

MARPA :

- L'ensemble des logements est occupé. Le coût de l'énergie, gaz et électricité impacte l'équilibre financier de l'association

CENTRE DE LOISIRS DE NEAUPHLETTE :

- RAS

SIVU BREVAL NEAUPHLETTE :

- RAS

SIVOS BREVAL NEAUPHLETTE :

- Des climatiseurs ont été achetés par le SIVOS pour équiper chaque salle de classe. 10 seront subventionnés à hauteur de 400 €, 4 ne le seront pas
- Il est envisagé la pose de brumisateurs dans les cours d'écoles

SIVSCP :

- Une réunion a eu lieu afin de régulariser des conventions d'occupation des locaux du SIVSCP par des associations et officialiser l'accord du comité syndical sur l'absence d'indemnité pour le Président

SICOREN :

- Les travaux de rénovation du gymnase sont en cours

SEY :

- Réunion du 10 septembre 2026 :

- Election du (de la) Président(e) : Après l'appel des candidatures, M. MOLINSKI fait acte de candidature et à l'issue du scrutin il a été proclamé Président
- Détermination du nombre de vice-Présidents : 15
- Election des 15 vice-Présidents
- Election des membres du bureau : 15 assesseurs
- Election des membres du conseil d'exploitation de la régie SEY EnR : 9
- Désignation du directeur de la Régie du SPIC SEY EnR : M. Denis KARM
- Election des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie « SEY ma borne » : 9
- Désignation du Directeur de la SPIC de la Régie « SEY ma borne » : M. Denis KARM
- Election des membres de la commission d'Appel d'Offres : 5 titulaires et 5 suppléants
- Election des membres de la commission consultative paritaire : 10 titulaires et 10 suppléants
- Election des membres de la commission consultative des services publics locaux : 4 titulaires et 4 suppléants
- Election des membres de la commission de Délégation des services publics : 5 titulaires et 5 suppléants
- Compétence GAZ : adhésions des communes de Grosrouvre et Rozay

ASSOCIATIONS

- Bréphodiaval : samedi 3 et dimanche 4 octobre : diaporamas
- Club de l'amitié : AG le 8/10
- Telesttongène : dimanche 11 octobre 10h / 17h Foire à la puériculture
- FBB : loto lego le 17/10 à 14h
- ALGD : guinguette le 18/10 après-midi

QUESTIONS DIVERSES

- Mme ZACCHERINI indique que les rues du centre-ville pour lesquelles la collecte des encombrants n'a pas été terminée le 02 octobre, sera finalisée le lundi suivant, en même temps que le ramassage dans les hameaux.
- Le projet d'ombrière photovoltaïque de la gare va être proposé à la région pour obtenir une subvention, la campagne venant de rouvrir. Le responsable du SEY va tenter d'obtenir une autorisation pour démarrer les travaux par anticipation, idéalement pour les vacances d'avril. Si la subvention de la Région est accordée, les recettes d'occupation de l'espace public pour la commune augmenteraient
- M. ABRAHAM indique que l'opération Brioche démarre bientôt, les 10 et 11 octobre

Heure de clôture du conseil municipal : 21h00

Date de la prochaine réunion de conseil : 06 novembre 2026

FEUILLET DE CLOTURE

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2026

Convocation du 25 septembre 2026
PRESIDENCE : Thierry NAVELLO

PRESENTS : Jean-Pierre SIMENEL ; Maryse MAUGUIN ; Annie ZACCHERINI ; Michel ABRAHAM ; Hélène CHAUFTON ; Jean-Yves SEILLE; Mylène MOREAU ; Myriam DAVI ; Rémy SOURISSEAU; Lionel SPACH; Fabien DAGES; Charlène JOUANNE; Isabelle DUPRAY; Philippe SÉRIÉ; Laurence MARIE
ABSENTS EXCUSES : Julie FLAMAND (Procuration donnée à Hélène CHAUFTON); Fabienne GRIZARD-CAHUET(Procuration donnée à Fabien DAGES); Paterne NGOULOU(Procuration donnée à Michel ABRAHAM)
SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse MAUGUIN

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :

- 2026-10-060 Création poste non permanent Adjoint Technique (Article L332-23 du CGCT)
- 2026-10-061 Fixation des tarifs communaux 2027
- 2026-10-062 Participation à un dispositif de mutuelle communale
- 2026-10-063 Sollicitation du fonds de concours 2026
- 2026-10-064 Délibération de principe concernant le projet de création du cheminement piéton rue de la Sergenterie

Président de séance
Thierry NAVELLO

Secrétaire de séance
Maryse MAUGUIN

